

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 42 - Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales

Délibération n° 008404

Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales

Rapporteur : Mme Manon MONNIER, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	08/09/2026	Favorable unanime

Résumé :

Créé en 1980, l'association « Solidarité Femmes Besançon » est une association qui s'inscrit dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales et qui gère au niveau local le 3919, numéro d'écoute dédié à cette problématique. Elle dispose d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et propose notamment un accueil de jour et un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation. Elle anime, par ailleurs, un collectif associatif accompagné par la Ville, qui propose des actions dans le cadre du 25 novembre, journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

I. Contexte

L'association « Solidarité Femmes Besançon » adhère à la « Fédération Nationale Solidarité Femmes » qui regroupe en France 82 associations de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales et qui gère le numéro national d'écoute 3919.

L'association gère un C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) à destination des femmes victimes de violences, accompagnées ou non de leurs enfants. Elle dispose d'un lieu d'accueil distinct de l'hébergement ainsi que de 10 appartements, soit 36 places d'hébergement dont six d'urgence, femmes et enfants confondus. Hors C.H.R.S., l'association accueille, écoute, oriente et accompagne les femmes victimes de violences depuis plus de 40 ans. L'association compte 20 bénévoles et 13 salariés, ces derniers représentent 11,86 Equivalents Temps Pleins.

L'ampleur et la gravité des violences conjugales ont appelé depuis plusieurs années, une réponse forte de l'État dans le cadre du triennal de lutte contre les violences faites aux femmes et du Plan Départemental contre les violences faites aux femmes (2026-2028).

A noter enfin que Solidarité Femmes est cofondatrice avec le CIDFF de la Maison des Femmes.

II. Les Dispositifs

L'association Solidarité Femmes propose un Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et un Accueil de Jour, destinés aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants.

a) Le LAEO : Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation

Les permanences téléphoniques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h30 à 17h, sauf les mardis matins et jeudis matins. Les rendez-vous ont lieu à Besançon à la Maison des Femmes pour l'Egalité, mais également, à raison d'une demi-journée par mois sur les communes de Valdahon, Pontarlier, Morteau et Baume-les-Dames.

L'objectif du LAEO est de proposer aux femmes victimes de violences un Lieu d'accueil et d'Ecoute psycho-social pour les soutenir dans leurs démarches, les accompagner dans le souhait de sortir de la spirale des violences et les orienter si besoin vers les services compétents.

Cet espace de rencontre avec un travailleur social leur permet d'être entendues, d'être informées sur leurs droits (rappel à la loi que les violences sont inacceptables) et sur les dispositifs qui peuvent les aider à envisager un autre avenir que celui des violences qu'elles subissent (sortir du statut de victimes et rompre l'isolement). Il est proposé également un travail autour de la parentalité aux femmes ayant des enfants. L'association a aussi comme objectif de préparer la sortie des violences et

la rupture avec le conjoint violent, d'envisager une protection dans un lieu sécurisant et d'éviter le plus possible des allers-retours au domicile.

L'association souhaite refaire un diagnostic territorial et affiner les besoins sur chaque territoire.
Pour l'année 2025, 298 femmes ont été rencontrées pour la 1^{ère} fois (+ 15% par rapport à 2024).

Pour ce dispositif, l'association sollicite une aide de 4 350 € de la Ville de Besançon.
Cette action est co-financée par l'Etat, l'ARS, le conseil départemental du Doubs, les communes de Valdahon, Pontarlier, Morteau et Baume-les-Dames, la Ville de Besançon et d'autres organismes sociaux.

b) L'Accueil de Jour (AJ) dédié aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants

L'Accueil de Jour est en accès libre (sans rdv), gratuit et anonyme, ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h dans les locaux de la Maison des Femmes pour l'Egalité à Besançon. Il permet à chaque femme d'être reçue en entretien individuel par une travailleuse sociale formée spécifiquement.

Chaque femme bénéficiera d'une écoute spécifique à sa situation, d'une information sur ses droits, d'une évaluation sur le danger qu'elle encourt, d'une aide sur les démarches à entreprendre, d'une orientation vers les partenaires ou institutions compétentes et d'une aide dans la recherche d'hébergement d'urgence. La travailleuse sociale peut être amenée à solliciter également les services sociaux, les services judiciaires, la police, la gendarmerie, les services médicaux, le 115, le SIAO, logement ...).

Il propose également :

- des services pratiques (friperie, accès au téléphone et à Internet, ouverture d'une boîte postale, espace de détente et de repos ainsi qu'un espace dédié à l'enfant qui l'accueille lorsque la mère est en entretien)
- des ateliers collectifs animés par des bénévoles (cours de français, réflexologie, sophrologie, couture, loisirs, ateliers cuisine, yoga ...)

Pour l'année 2024, 411 femmes, 1 homme et 22 enfants sont passés à l'accueil de jour.
Pour l'année 2025, les chiffres sont de 408 femmes et 45 enfants accompagnant leur mère.

Pour ce dispositif, l'association sollicite une aide de 3 000 € de la Ville de Besançon.

Cette action est co-financée par l'Etat, le conseil départemental et la Ville de Besançon.

III. Soutien financier

En 2022, 2023 et 2024, la Ville de Besançon a accordé une subvention de 4000 € au total pour les 2 dispositifs conjointement.

En 2025, une subvention de 4 000 € pour le Lieu d'Accueil et d'Ecoute et d'Orientation et 3 000 € pour l'Accueil de Jour ont été accordées.

Il est proposé d'accorder une subvention de 4 350 € pour le Lieu d'Accueil et d'Ecoute et d'Orientation et 3 000 € pour l'Accueil de Jour.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 7 350 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.348.65748.0022184.10068. Le versement de la subvention sera effectué en une fois à compter de sa notification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'attribution d'une subvention de 4 350 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif LAEO,**
- **approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre de son accueil de jour.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

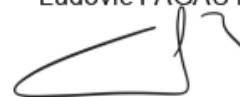
Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement